

Prolongation du support étendu Windows XP d'un an à deux ans

Québec, le 4 avril 2014 - Compte tenu de la fin imminente du support pour le produit Windows XP, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a mis en place, le 1^{er} juin 2013, une nouvelle entente avec Microsoft afin d'acquérir les licences logicielles requises pour effectuer la mise à niveau des postes de travail du gouvernement du Québec.

Cette entente, conclue en vertu des dispositifs du décret 268-2013 adopté par le Conseil des ministres le 27 mars 2013, a permis de se procurer des licences Windows et Office à des prix nettement avantageux par rapport aux tarifs du marché. Rappelons qu'un escompte de 34 % avait été obtenu à la suite des négociations menées par le CSPQ.

Pour les organismes ayant acquis des licences par l'entremise de l'entente du CSPQ, le prix incluait l'accès au support étendu Windows XP pour une période d'un an, soit jusqu'au 8 avril 2015. Ce soutien demeure essentiel pour les organismes n'ayant pas encore effectué leur mise à niveau afin qu'ils puissent obtenir les correctifs de sécurité critiques.

Après des pourparlers avec la firme Microsoft, nous vous annonçons que le support étendu Windows XP, prévu à l'entente du CSPQ, est désormais valide pour une durée de deux ans au lieu d'un an, et ce, sans frais supplémentaires. Ainsi, la disponibilité du service de support étendu pour Windows XP prendra fin le **8 avril 2016** pour les postes de travail dont les licences ont été acquises par l'entente du CSPQ.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGACQ au 418 643-5438 ou sans frais au 1 888 588-5438, ou par courriel à ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.

Source : Direction générale des acquisitions